



VOUS AVEZ UN PROBLEME LIE AU LOGEMENT, A LA CONSOMMATION?

DEFENDEZ -VOUS, REJOIGNEZ LA CNL !

Nous sommes une association d'usagers du logement et d'accédants à la propriété et nous nous sommes regroupés pour nous défendre ensemble sur tous les problèmes qui relèvent du logement et de la consommation.

Nous avons décidé de créer une permanence juridique à LANGON pour mieux défendre vos intérêts de locataires et de consommateurs, notamment sur les sujets qui vous touchent au quotidien :

Les charges et réparations locatives	Les états des lieux
Les baux d'habitation	L'eau
Les locations meublées	Les énergies
Les baux commerciaux	Les dossiers de surendettement
La téléphonie	Les assurances

LA CNL SE BAT AVEC SES ADHERENTS POUR FAIRE RESPECTER LEURS DROITS ET PROTEGER LEUR POUVOIR D'ACHAT

Qui sommes-nous ?

Première organisation nationale d'habitants, la Confédération Nationale du Logement a pour mission principale de défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété.

Elle milite pour le droit au logement pour tous.

La Confédération nationale du logement est aussi une association de consommateurs agréée.

Elle siège dans diverses instances concernant **le logement et la consommation**.

La représentativité de la CNL

- Lors des élections des représentants des locataires dans les HLM et les EPL en 2010, la CNL a conforté sa position de première organisation d'usagers du logement.
- Les résultats électoraux ont confirmé avec 43,47% des sièges et **66,56 %** en Gironde le rôle de premier plan qu'occupe la CNL en tant qu'association de défense des intérêts des habitants et des consommateurs du pays.
- Ce bon résultat est dû à l'activité de milliers de militants bénévoles, de la justesse des propositions et des analyses notamment dans la relation étroite entre l'exercice du droit au logement pour tous et la création d'un véritable service public au logement.



Les réalisations de la CNL près de chez vous :

Des remboursements grâce aux contrôles des charges:

- De TVA
- D'encombrants
- De débouchages de canalisations
- De comptage, de fuites d'eau
- De télésurveillance des ascenseurs
- Du traitement des graffitis

Des règlements de litiges:

- Des remboursements de dépôt de garantie
- Des contestations d'états des lieux
- La réalisation d'entretien, de gros travaux, de réhabilitations
- Une relative limitation de hausses de loyers

Les permanences dans votre ville

Le 1^{er} vendredi et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9 heures à 11 heures sans rendez-vous pour vous aider dans vos démarches de conciliation et de règlement de litiges.

ADRESSE : Bourse du Travail - 19 rue GIRAUD - 33500 LIBOURNE

(Lors de votre venue à nos permanences, portez tous les documents qui ont trait à vos questions)